



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPES

Question écrite n° 34679

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart * attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le nombre de postes au CAPES d'occitan langue-d'oc. Pour le concours 2004, 4 postes sont affectés au concours externe. Il s'agit d'une baisse significative par rapport aux années précédentes (18 en 2002, 13 en 2003). Cette baisse rend ce recrutement quasi inexistant. Pourtant, l'occitan représente un espace linguistique de 8 académies ou régions, 32 départements, 12 millions d'habitants dont 1,5 million de locuteurs naturels. Réduire à 4 postes ce concours est une véritable provocation pour tous les étudiants qui travaillent depuis un an à la réussite de ces épreuves. Le CAPES d'occitan-langue d'oc, créé en 1991, accuse déjà un retard historique. Les 13 promotions cumulées équivalent à une promotion d'une seule agrégation de lettres. Cette nouvelle baisse discrédite toute la filière universitaire, provoque la baisse d'intérêt pour le secondaire et signe la fin de cet enseignement à l'école primaire. Pour que vive la langue d'oc, il est urgent de revenir au chiffre nécessaire de 20 postes annuels afin d'éviter la mort de la langue et culture occitane. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème et les mesures tant législatives que réglementaires qu'il est prêt à prendre afin de lui apporter une solution.

Texte de la réponse

La détermination du volume de postes à offrir aux concours des personnels enseignants du second degré pour 2004 s'appuie sur une analyse précise du besoin en professeurs pour la rentrée 2005. Celui-ci est fonction des départs définitifs d'enseignants, notamment en retraite, mais aussi de l'évolution attendue du nombre d'élèves et de l'évolution des formations offertes. Les sorties définitives des corps de professeurs du second degré pour la rentrée 2005 sont estimées à 16 300. Entre 2004 et 2006, la baisse du nombre d'élèves dans le second degré approchera 100 000. La prise en compte de cette baisse pour la rentrée 2005 conduit à une diminution du besoin en professeurs. Dans la répartition des postes entre disciplines, il a été donné priorité aux disciplines centrales des collèges et des lycées, et plus particulièrement à celles présentant des besoins en expansion. A l'inverse, les postes ont été ajustés plus sensiblement à la baisse pour les autres disciplines. L'enseignement de l'occitan dans le second degré s'est fortement développé durant les dernières années scolaires, justifiant la mise en place de la section « occitan-langue d'oc » au CAPES en 1992. Bien que créée plus tardivement que les autres sections de langues régionales, cette section a bénéficié de recrutements importants et c'est elle qui comporte, parmi les langues régionales, le plus grand nombre d'enseignants. Désormais, la demande d'enseignement dans cette spécialité est couverte : étant donné le nombre d'élèves souhaitant étudier l'occitan, la quasi totalité des enseignants en occitan doit exercer son service dans plusieurs établissements, souvent situés dans des communes différentes, et n'effectue pas la totalité de son temps de service en occitan, complétant généralement celui-ci dans d'autres disciplines, quand cela est possible. Compte tenu de la pyramide des âges de cette discipline (moyenne d'âge 37,6 ans), peu de départs en retraite sont enregistrés : 3 départs prévus pour la rentrée 2004 alors que 14 nouveaux titulaires prendront leurs fonctions à cette même rentrée. A la rentrée 2003, 12 surnombres étaient déjà comptabilisés. Ils vont donc doubler à la rentrée 2004. C'est l'ensemble de ces données qui justifie la baisse des postes offerts dans la discipline occitan-langue d'oc.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34679

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2004, page 1541

Réponse publiée le : 18 mai 2004, page 3663